

## Aider et former les Libanais en matière de déminage

18/01/2010



**L'appui de l'Union européenne (total de 18 millions d'euros) consiste à développer sur le terrain des actions de déminage et à renforcer les capacités des autorités libanaises dans le domaine de la planification et de la coordination.**

**Antoine Ajoury** - Beyrouth, L'Orient-Le Jour

Du Liban-Sud aux confins de la frontière nord du Liban, des milliers de Libanais savent l'importance, pour leur vie quotidienne, de la gravité et des risques liés aux mines et bombes à sous-munitions.

Le Liban fait face à un problème global de pollution par des mines terrestres et des munitions non explosées. L'intervention de l'Union européenne sur la question du déminage au Liban remonte aux années 2000 à la suite du retrait israélien du sud du pays. En matière de pollution par des mines, la situation s'est néanmoins considérablement aggravée après le conflit de l'été 2006 avec Israël au cours duquel plus de quatre millions de bombes à sous-munitions (cluster bombs ou BASM) ont été larguées au Liban-Sud. Un quart de ces bombes n'a pas explosé, contaminant durablement une grande superficie du territoire (plus de 40 millions de mètres carrés). La réponse de la communauté internationale a été massive et coordonnée pour mener à bien le déminage au Liban-Sud.

Depuis 2006, l'action de l'UE dans le déminage s'étale sur trois phases complémentaires: apporter une réponse humanitaire immédiate dans le Sud-Liban, renforcer les capacités libanaises de gestion et étendre les actions de déminage sur tout le territoire du pays.

Ainsi, dès la fin du conflit de 2006, ECHO, le bureau d'aide humanitaire de la Commission européenne, a mobilisé 7 millions € pour la mise à disposition d'équipes de déminage d'ONG internationales (Handicap International, Mine Advisory Group, Fondation suisse pour le déminage, Danish Church Aid). Le degré de pollution aux bombes à sous-munitions et la complexité des opérations de déminage ont exigé une extension. Ainsi, en 2008, trois millions d'euros additionnels, sur l'instrument «Politique de voisinage», ont permis de poursuivre le travail de ces ONG dans le Sud-Liban. La mobilisation des ONG internationales spécialisées dans le déminage a permis une mobilisation immédiate et efficace auprès des communautés

vulnérables. Ainsi, selon Sylvie Arien, d'Handicap International, l'ONG «a répondu aux urgences nées à la suite du conflit avec Israël par un soutien psychologique aux populations déplacées, la distribution de biens de première nécessité dans les zones isolées afin d'accompagner le retour massif des populations (environ 1000 foyers ont pu être aidés) et par le déploiement de trois équipes de déminage afin de protéger la communauté au Sud-Liban des risques liés aux bombes à sous-munitions». Handicap International s'est concentrée sur la dépollution des zones habitées, des champs et vergers, des écoles, des jardins et autres lieux publics. Une stratégie qui a porté ses fruits puisque dans la région de Tyr, où les équipes de l'ONG ont récemment achevé leur mission, l'impact est évident: plus de 70000 personnes ont pu rentrer chez elles et reprendre normalement le cours de leur vie en toute sécurité.

## **5,2 millions m<sup>2</sup> dépollués**

L'aide totale de l'UE sur les actions de déminage dans le Sud-Liban a permis de dépolluer 5,2 millions m<sup>2</sup>, mais il reste encore du chemin à faire pour que la totalité du Sud-Liban soit à nouveau propice à la reprise des activités économiques et agricoles.

La coordination des actions de déminage dans le Sud-Liban a été transférée des Nations unies à l'armée libanaise. L'UE a mobilisé un million d'euros pour accompagner ce processus et renforcer les capacités du LMAC (Lebanese Mine Action Center).

Pour le colonel Mohammad el-Cheikh, du LMAC, «le soutien technique de l'UE a contribué au développement des capacités du département de déminage de l'armée libanaise par des formations, notamment à travers des exercices pratiques, l'appui de consultants techniques, et la fourniture d'équipements de déminage et de planification».

Au-delà des opérations de déminage stricto sensu, le LMAC gère et coordonne, explique le colonel, la mise en œuvre de l'assistance aux victimes des mines (civiles et militaires) dans les aspects médicaux, avec notamment la fourniture de prothèses et l'entretien connexe ainsi que des services de réadaptation et d'adaptation de domicile. Le soutien est aussi parfois économique, avec la promotion d'initiatives génératrices de revenus et l'accès au crédit. Enfin, cette assistance peut être d'ordre psychologique pour faciliter l'autonomie progressive des victimes des mines et renforcer leur insertion. Selon le colonel el-Cheikh, plus de 350 personnes ont été victimes des mines au Liban depuis 2006, 311 ont été blessées et 45 tuées.

Tout récemment, un nouvel engagement de l'UE de 7 millions €, toujours sur l'instrument «Politique de voisinage», vise à poursuivre le déminage dans le Sud, l'action de renforcement du LMAC et à étendre le déminage sur tout le territoire du Liban. En effet, certaines régions sont affectées, par des mines antipersonnel, depuis la guerre civile et une bonne partie des terres ne peuvent pas être utilisées.

Pour M. Bruno Montariol, de la Délégation de l'Union européenne au Liban, «cette nouvelle approche, au-delà d'une réponse humanitaire, est possible grâce aux nouveaux engagements du pays. En effet, le 3 décembre 2009, le Liban a été le 3ème État à signer le traité d'Oslo sur l'interdiction des armes à sous-munitions ; il reste le seul pays du Moyen-Orient à l'avoir fait. C'est une décision majeure, qui doit encore être ratifiée par le Parlement et qui engage tout le pays. L'aide européenne vise à accompagner cette nouvelle dynamique porteuse d'espoirs pour la région et pour les communautés affectées».